



Jean-Louis SALY
Délégué Syndical Central CGT
NextiraOne France
Zac de Saumaty Séon
51 avenue André Roussin
13016 MARSEILLE

Marseille, le 07/03/2016

Monsieur Philippe HEDDE
Directeur Général
NXTO France
84 rue Charles Michels
93284 St Denis Cedex

Objet ; Cotisations retraite complémentaire AGIRC, ARRCO.

Monsieur le Directeur,

Après vérifications les salariés ont constaté que les points du 1er semestre AGIRC ARRCO ne sont pas crédités (Nextiraone du 1 janvier 2015 au 28 juin 2015).

Suite à la liquidation judiciaire de nextiraone les salariés se posent pas mal de questions sur la gestion de la précédente entité. De fait, nous vous remercions de nous confirmer que l'ensemble des cotisations sociales ont bien été versées par NextiraOne France jusqu'à la liquidation.

La CGT vous demande de faire vérifier par les services compétents le versement des cotisations.
La CGT vous demande également quelques explications sur le sujet.

Dans l'attente de vous lire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur nos salutations distinguées

Pour la CGT
Jean-Louis SALY

Copie : DRH